

# CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE



Régie intermunicipale de  
Protection contre l'incendie de Valcourt  
541 Avenue du Parc, Valcourt, Qc  
(450) 532-1900 poste 3  
prevention@cooptel.qc.ca



Par : Claude Lemire Tpi.

## Arbres, branches et fils électriques ne font pas bon ménage

Que ce soit à cause de la neige, du verglas, des forts vents ou simplement parce que la végétation est un élément vivant qui évolue, près de 15 % des appels que reçoit votre service incendie, ont pour but de sécuriser des lieux devenus dangereux et qui mettent en cause des fils électriques. Afin de réduire ce nombre d'intervention, nous vous invitons, si vous croyez qu'un arbre ou qu'une branche représente danger pour un des réseaux de distribution électrique, à composer le 800 790-2424 pour en aviser Hydro-Québec ou le 819 821-5728 pour Hydro-Sherbrooke (Lac Brompton).

## Les fausses alarmes incendie, comment les prévenir

La majorité des systèmes d'alarme résidentiels munis d'avertisseurs de fumée disposent d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur ou au responsable de l'entretien du système de s'assurer qu'elle est activée. Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire. En présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez sous aucun prétexte à l'intérieur sans la permission des pompiers. Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance. Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, à l'aide de votre cellulaire, appelez votre centre de télésurveillance ou attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère.

## Les visites préventives dans vos résidences

En 2007, nous avons pris l'engagement auprès du ministère de la sécurité publique, de prendre action afin de vous aider à rendre vos résidences plus sécuritaires et mieux vous renseigner sur les bons comportements tant pour prévenir les incendies que pour les fuir. C'est avec amertume que pour une troisième année consécutive, nous procéderons à la vérification d'avertisseur sans vous rencontrer. L'envoi postal de plus de 470 formulaires d'autodiagnostic représente pour nous, la façon la plus sécuritaire de vous sensibiliser. En plus du formulaire à compléter, des consignes de prévention seront inclus dans l'envoi. Nous aimons bien vous rencontrer en personne car très souvent, vous avez plusieurs questions à nous adresser. Si c'est le cas, n'hésitez pas à prendre votre téléphone ou votre clavier, nos coordonnées sont au haut de cette chronique. Espérant pouvoir vous rencontrer en personne l'an prochain !

## Site internet

Avez-vous visité notre site internet ? C'est l'endroit par excellence pour en apprendre un peu plus sur votre service incendie, la prévention incendie, obtenir un permis de feu (requis à l'année), postuler pour faire partie de notre brigade et bien plus. Visitez-le au <https://ripiv.ca/>

Pour mieux nous connaître, vous pouvez aussi vous abonner à notre page Facebook. Celle-ci vous informe de différents sujets reliés au monde de l'incendie.



**Nous vous remercions de prendre le temps de lire nos chroniques.**

**Votre service de prévention incendie est là pour répondre à vos interrogations.**

**N'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le (450) 532-1900 # 3 pour toutes questions.**